

Prévention
Soins
Insertion



RAPPORT ANNUEL 2024





Édito du Directeur Général

5

1 Focus sur l'APSI

6

Pôles d'activités enfants et adolescents

8

Pôles d'activités adultes

10

Établissements

12

Gouvernance

14

Partenariats

16

2 Dynamiques

18

Mot du Président

18

Faits marquants

20

Entretiens au Foyer d'Accueil Médicalisé Iris
de Villejuif

30

Un futur à soi : parcours d'autonomie au FAM

Entretiens avec des professionnels

32

**L'APSI innove pour ses CMPP : création
des postes de « psychologue coordinateur »**

3 Bilan social

34

4 Rapport financier

40

*« C'est une grande satisfaction
de pouvoir enfin projeter l'APSI
comme un acteur important
du territoire »*





Frédéric CATHOU
Directeur Général

Quel bilan retenir pour 2024 ?

L'année 2024 a marqué la concrétisation des travaux engagés depuis plusieurs années par l'Association de Prévention, Soins et Insertion (APSI). Ces travaux nous ont permis d'être en capacité de signer le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de pouvoir nous inscrire comme un partenaire dynamique et compétent du territoire. Parmi les évolutions significatives, l'extension des capacités d'accueil du Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (SESSAD) illustre bien la nouvelle situation de l'APSI. C'est une grande satisfaction de pouvoir enfin projeter l'association comme un acteur important du territoire. En ce sens, le projet associatif sera un guide tout au long des cinq prochaines années (2025-2029).

Quelles sont les priorités de l'APSI ?

L'APSI doit poursuivre son travail pour répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées. Pour cela, nous nous appuyons sur les projets proposés par les professionnels. Ces projets peuvent être à l'échelle d'un établissement ou d'un service afin de proposer des améliorations dans l'accompagnement et le soin.

Quels sont les projets phares en 2025 ?

Les projets phares de 2025 s'inscrivent directement dans les orientations du projet associatif 2025-2029.

Quatre grands axes stratégiques ont été définis :

- **Parcours**, pour assurer une continuité et une cohérence des accompagnements.
- **Attractivité**, pour renforcer l'engagement et la fidélisation des professionnels.
- **Réseau**, pour développer les coopérations et les synergies territoriales.
- **Innovation et bonnes pratiques**, pour impulser une culture d'amélioration continue.

Parmi les premières concrétisations, citons la mise en œuvre de la démarche de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), ainsi que le déploiement d'un réseau de référents qualité dans les établissements et services de l'association.

Focus sur l'APSI

1

L'Association de Prévention, Soins et Insertion (APSI) a pour mission de promouvoir la santé et la socialisation des publics fragilisés, de l'enfance à l'âge l'adulte.

L'APSI est une association d'intérêt général à but non lucratif, fondée en 1967. Elle mène des actions solidaires et territorialisées sur le Val-de-Marne en matière de prévention, soins et socialisation, en offrant, entre autres, un accompagnement complet et transversal proche des attentes et des spécificités de chaque personne. Ses activités, établissements et services sont financés par des fonds publics.

L'APSI EN CHIFFRES

L'APSI accompagne près de 4 000 enfants et adolescents et 700 adultes en difficultés psychiques, éducatives et sociales grâce à la gestion de 30 établissements, centres ou services, et de 400 salariés et bénévoles.



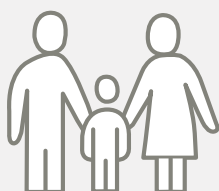
400

salariés et bénévoles



30

établissements, centres et services



4 700

personnes accompagnées
et soignées :

4 000

enfants et adolescents

+

700

adultes en difficultés
psychiques et/ou sociales



4 EXPERTISES MÉTIERS

Afin de garantir une prise en charge globale et personnalisée des personnes aidées par l'APSI, l'association déploie ses actions dans 4 grands domaines que sont l'hébergement, le soin, l'insertion et l'accompagnement avec une ambition majeure : permettre aux plus fragiles de mieux vivre et d'accéder à la plus grande autonomie que ce soit dans la vie quotidienne, l'école, le logement ou l'emploi.



HÉBERGEMENT



SOIN



INSERTION



ACCOMPAGNEMENT

PUBLICS CONCERNÉS

L'APSI intervient auprès d'un public large d'utilisateurs que ce soit des enfants, des adolescents ou des adultes (familles monoparentales, jeunes adultes isolés, adultes handicapés ou avec troubles psychiques).

ENFANTS ET ADOLESCENTS



Enfance (0-20 ans)



Adolescents (12-18 ans)



Étudiants

ADULTES



Mineurs et jeunes adultes isolés



Familles fragilisées



Familles monoparentales



Adultes handicapés ou avec troubles psychiques

Pôles d'activités **enfants et adolescents**



CMPP/BAPU/CMP

Le pôle est dédié aux consultations et traitements ambulatoires pour les enfants et adolescents de 0 à 20 ans et les étudiants. Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques [CMPP], et les Centres Médico-psychologiques [CMP] sont dédiés aux enfants présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage, ou des troubles du comportement. Les BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire) sont des centres de consultation pour les étudiants qui souhaitent une aide psychologique.

Le pôle de l'APSI regroupe 14 CMPP, 2 CMP et 3 BAPU.



CMPP 94

13 centres agréés.

1449 enfants suivis au cours de l'année 2024.

393 enfants admis au cours de l'année 2024.

137 salariés pour un budget total de **7 651 928 €**.

CMPP Pantin (93)

1 centre agréé.

163 enfants suivis au cours de l'année 2024.

53 enfants admis au cours de l'année 2024.

6 salariés pour un budget total de **957 507 €**.

2 centres dans le 94

568 enfants suivis au cours de l'année 2024.

52 enfants admis au cours de l'année 2024.

21 salariés pour un budget total de **1 472 632 €**.

3 centres dans le 94

124 étudiants suivis au cours de l'année 2024.

38 étudiants admis au cours de l'année 2024.





DITEP

Le terme « Dispositif ITEP » [DITEP] caractérise le fonctionnement en dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et des Services d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (SESSAD). Il s'agit d'un dispositif médico-social pour les adolescents souffrant de difficultés psychologiques dont les manifestations perturbent l'accès aux apprentissages et les relations sociales. Le dispositif DITEP de l'APSI regroupe un ITEP « Le Cèdre bleu », et 2 SESSAD, « Plateau » et « L'Escale ». Il accompagne des adolescents dès 12 ans en accueil de jour ou en internat selon les lieux d'accueils.



134 jeunes
accueillis dans
le cadre du dispositif
ITEP-SESSAD



Le Cèdre bleu

62 jeunes accueillis en unités de jour (dont **22** internes).

Activité réalisée : Accompagnement **90%**
dont **90%** en unité de jour et **89%** en internat.



Le Plateau

33 jeunes accueillis.

L'Escale

39 jeunes accueillis.

Activité réalisée : Accompagnement
51% au Plateau et **92%** à l'Escale.



Pôles d'activités **adultes**



Pôle Insertion Handicap Adulte

Créé le 1^{er} octobre 2018, le Pôle Insertion Handicap Adulte est un service qui regroupe le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, les Maisons-Relais et l'Etablissement d'Aide par le Travail. Le PIHA est implanté dans les locaux de l'ESAT la Clepsydre. Dans ses missions, le pôle propose un accompagnement social global hors les murs de l'ESAT pour les travailleurs handicapés. En Maisons-Relais, les résidents [30] bénéficient d'un logement individuel et d'un accompagnement global, personnalisé en lien avec le logement. Le SAVS est un dispositif agréé pour 40 mesures. Les Visites à Domicile permettent d'accompagner des usagers avec un besoin d'ouverture vers l'extérieur. Chaque usager pris en charge par le pôle a un projet personnalisé revu et réévalué régulièrement au cours de l'accompagnement. Le réseau et le travail partenarial permet de mobiliser les différents acteurs en lien avec la situation.



63 travailleurs handicapés accueillis à l'ESAT La Clepsydre au plus près du milieu ordinaire en entreprise.
2 départs, **3** admissions.
14 078 journées réalisées en 2024.



30 résidents bénéficient d'un logement individuel et d'un accompagnement global, personnalisé en lien avec le logement.



Le SAVS est un dispositif agréé pour **40** mesures. Les Visites à Domicile permettent d'accompagner des usagers avec un besoin d'ouverture vers l'extérieur.



Foyers d'Accueil Médicalisés

Le pôle des Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) de l'APSI accueille des adultes atteints de troubles psychiques ou troubles autistiques dans 2 foyers installés à Villejuif [94].

2 foyers : FAM Iris et FAM Tamaris.

54 places (dont **5** temporaires) d'hébergement.

Le FAM Iris est intégré au sein de l'hôpital Paul Guiraud pour une véritable coopération dans la prise en charge des résidents.





LE RELAIS 94

Un Toit RepÆnsé

LE RELAIS 94

Le RELAIS 94 regroupe les structures et services de l'APSI liées à l'insertion. Les stratégies d'intervention du RELAIS 94 se déclinent autour de l'insertion par le logement, via l'ouverture des droits, l'insertion socio professionnelle, l'aide à la parentalité, l'accompagnement à la gestion du budget et l'accès aux soins psychologiques et/ou psychiatriques des personnes accompagnées.

En 2024, Le RELAIS 94 proposait 4 dispositifs et services d'hébergement temporaire, en diffus ou semi-collectif, d'accompagnement social lié au logement et de prévention des expulsions locatives, afin notamment, de permettre un parcours dans l'hébergement partant de l'urgence vers la stabilisation.

LE RELAIS 94 a accompagné près de 433 personnes en 2024, grâce à 23 salariés (21 femmes et 2 hommes).

4 DISPOSITIFS

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (SAS)

Service dans lequel on retrouve les conventions avec Créteil Habitat, la ville de Créteil et le Fonds de Solidarité Habitat (FSH), pour lesquels sont mises en place, à la demande des financeurs, des bilans diagnostics (prévention des expulsions), des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL), des mesures d'aide à la médiation. Pour l'année 2024, **27** mesures semestrielles d'ASLL accès, **70** mesures semestrielles d'ASLL maintien et **49** Bilans diagnostics. Pour la ville de Créteil, **18** situations traitées et pour Créteil Habitat, **3** situations traitées.

HÔTE-TOIT

Accompagnement de familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants, et de femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Dispositif conventionné pour **24** hébergements relais avec un financement par le Conseil départemental du Val-de-Marne, et piloté par le Dispositif d'Hébergement des Familles Vulnérables (DHFV). **26 ménages ont été accompagnés en 2024.**

CONSTRUIT -TOIT

Dispositif d'accueil de Mineurs Non Accompagnés pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. **60** places en appartements diffus et partagés. Financement par le Conseil départemental du Val-de-Marne et par le Fonds social européen (Programme FSE+), pilotage par le service prévention de la Direction de la Protection de la Jeunesse et de l'Enfance (DPEJ). **81 jeunes ont été accompagnés en 2024.**

GÈRE-TOIT

Dispositif d'accueil pour Jeunes Majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. **59** places en appartements diffus et partagés. Financement par le Conseil départemental du Val-de-Marne, pilotage par le service prévention de la Direction de la Protection de la Jeunesse et de l'Enfance (DPEJ). **86 jeunes ont été accompagnés en 2024.**

Établissements



Pôle CMPP / BAPU / CMP



14 Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) et 3 Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

- 1 Résidence « le Boëcien »
4 bis rue de Paris, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
- 2 16 avenue du docteur Emile Roux,
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE
- 3 5 rue de Conflans, 94220 CHARENTON-LE-PONT
- 4 1 Villa Champagne, 94430 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE
- 5 13 boulevard des Alliés, 94600 CHOISY-LE-ROI
- 6 Tour ARAVIS
46 bis rue Roger Salengro, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
- 7 16 place Curie, 94260 FRESNES
- 8 2 avenue Aimé Césaire, 93500 PANTIN
- 9 35 rue Formagne, 93500 PANTIN
- 10 Résidence Montaleau
1 place de la Gare, 94370 SUCY-EN-BRIE
- 11 8 rue Gabriel Péri, 94320 THIAIS
- 12 122 avenue de Valenton,
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- 13 4 rue Raspail, 94230 CACHAN
- 14 1 allée du Marché, 94000 CRÉTEIL
- 15 34 bis rue des Remises, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



2 Centres Médico-Psychologiques (CMP) Consultation enfants

CMP Boissy (2 locaux)

- 1 « La Haie Griselle »
4 place de la Chênaie, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
- 2 « La Petite Maison »
27 allée des Merles, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER

CMP Maisons-Alfort

- 3 9 rue Victor Hugo, 94700 MAISONS-ALFORT



Foyer d'Accueil Médicalisé

« Tamaris »

- 1 19/21 rue Eugène Pottier, 94800 VILLEJUIF

« Iris »

- 2 54 avenue de la République, 94800 VILLEJUIF



Dispositif DITEP (ITEP + SESSAD)



Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique « Le cèdre bleu »

- 1 28 rue de Valenton, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
- 2 [Internat] 74 rue de la Procession, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
- 3 [Internat] 6 av. du Président Wilson, 94450 LIMEIL-BRÉVANNES



Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (1 dispositif)

« L'Escale »

- 4 41 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94000 CRÉTEIL

« Plateau »

- 5 132 rue Julian Grimau, 94400 VITRY-SUR-SEINE



Pôle Insertion Handicap Adulte

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

- 1 4 rue du Noyer Saint-Germain, 94440 SANTENY

Maisons-relais (1 dispositif, 3 foyers)

- 2 26 rue Pierre et Adèle Le Hen, 94450 LIMEIL-BRÉVANNES
- 3 34 rue des Deux Clochers, 94450 LIMEIL-BRÉVANNES
- 4 30 avenue des Tilleuls, 94450 LIMEIL-BRÉVANNES



Dispositif d'insertion par le logement

Le Relais 94

- 5 8 rue Marco Polo, 94370 SUCY-EN-BRIE



Etablissement et Service d'Aide par le Travail

« La Clepsydre » (2 locaux)

- 1 4 rue du Noyer Saint-Germain, 94440 SANTENY
- 2 Annexe – 8 route de Mandres, 94440 SANTENY



Localisation des centres d'activité sur le Val-de-Marne (94)

■ Directions de services ■ Centres en activité

Gouvernance

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

29 membres

CONSEIL D'ADMINISTRATION

16 membres

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 président,
1 vice-président,
et 9 membres

Bureau du conseil d'administration

Composé des membres ci-dessous :

PRÉSIDENT

Joël MOREL-LEFEVRE

Membre de droit / Sucy-en-Brie

VICE-PRÉSIDENT

Jean-Pierre DURAZZO

Membre de droit / Sucy-en-Brie

TRÉSORIER

Jean-Pierre DURAZZO

Membre de droit / Sucy-en-Brie

TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Vanessa HANNI

Membre de droit / Marolles-en-Brie

SECRÉTAIRE

Jean-Michel LE MEUR

Membre actif représentant les usagers

SECRÉTAIRE ADJOINTE

Jane RESTELLINI

Membre actif

Geneviève CARPE

Membre de droit / Champigny-sur-Marne

Didier HOTTE

Membre actif

Céline LOUVET

Membre actif

Caroline OSSARD

Membre de droit / Thiais

Aziza ZITI

Membre de droit / Thiais

Conseil d'administration

Composé des membres du bureau du conseil d'administration et des membres ci-dessous :

Claire CHAUCHARD

Membre de droit / Boissy-Saint-Léger

Lionel DENIAU

Membre actif représentant les usagers

Jacques-Nicolas DE WECK

Membre actif

Chantal GERMAIN

Membre de droit / Thiais

Véronique GONNET

Membre de droit / Charenton-le-Pont

Assemblée générale

Composé des membres du conseil d'administration et des membres ci-dessous :

Dalila BAKOUR

Membre de droit / Villejuif

Dominique BONNIN

Membre de droit / Chennevières-sur-Marne

Fetta BOUHEDJAR

Membre de droit / Rungis

Sandrine CHURAQUI

Membre de droit / Cachan

Yves DE MELLIS

Membre d'honneur

Abdelkader DERNI

Membre de droit / Villeneuve-Saint-Georges

Marie-Christine DORMOY

Membre de droit / Noisieu

Marc EMERAS

Membre actif

Françoise GARCIA

Membre de droit / Fontenay-sous-Bois

Agnès JEANNET

Membre de droit / Vitry-sur-Seine

Philippe LEBEAU

Membre de droit / Pantin

Benoit LEGOEDÉC

Membre de droit / Fresnes

Mehdi MEBEIDA

Membre de droit / Bonneuil-sur-Marne

Partenariats

Adhésion de l'association aux réseaux du secteur

Notre engagement dans différents réseaux associatifs contribue au partage d'expériences. Il traduit aussi notre volonté de donner plus d'efficacité à notre action en recherchant des synergies.

À ce titre, l'APSI a adhéré à un certain nombre de groupements professionnels, de fédérations et syndicats employeurs représentatifs de son champ d'activité.

Pour les mêmes raisons, l'APSI est aujourd'hui engagée dans la gouvernance de plusieurs fédérations ou groupements professionnels par une participation active à leur Conseil d'administration, voire à leur Bureau exécutif.

Notre Association est ainsi adhérente à :

- **SANTÉ MENTALE FRANCE**, issue de la fusion d'**AGAPSY** et des **CROIX-MARINES**, l'APSI est membre du Conseil d'administration.
- l'**AIRe** pour l'I.T.E.P. et les S.E.S.S.A.D., l'APSI faisant également partie de son Bureau.
- la **F.D.C.M.P.P.** au titre des C.M.P.P.
- **NEXEM**, syndicat employeur.

Notre association assure aussi le pilotage du **CEAPSY** Île-de-France [Centre Ressource Handicap Psychique] au nom d'un collectif d'associations.

Elle adhère et participe activement aux différents fédérations et unions employeurs dont l'**U.N.I.O.P.S.S.** et l'**U.R.I.O.P.S.S.**



Les mairies qui soutiennent nos actions

L'APSI remercie la fidélité et la confiance des mairies partenaires qui soutiennent les actions de l'association.

Le Conseil d'administration tient à remercier plus particulièrement les villes suivantes, qui par leurs contributions sous forme de subventions municipales, permettent à l'Association d'améliorer les conditions de fonctionnement des centres, établissements et services :

- Bonneuil-sur-Marne ■ Cachan ■ Charenton ■ Fresnes ■ Maisons-Alfort
- Noisieu ■ Ormesson ■ Rungis ■ Saint-Maur-des-Fossés ■ Saint-Maurice
- Santeny ■ Sucy-en-Brie ■ Thiais ■ Valenton ■ Villecresne
- Villeneuve-Saint-Georges ■ Vitry-sur-Seine

Atelier espaces verts de l'ESAT à Santeny





Joël MOREL-LEFEVRE
Président de l'APSI

Lors de mon rapport moral, j'aborderai plusieurs points qui me semblent essentiels et marquants de l'année. Mais tout d'abord, je souhaitais rendre hommage aux professionnels de l'APSI pour leur travail, leur investissement et la grande qualité de leur accompagnement.

En effet, tout au long de l'année, à diverses occasions, lors d'échanges avec les élus départementaux ou municipaux, avec les directeurs et le directeur général mais aussi en évoquant les retours d'évaluation externes, le professionnalisme et la qualité de l'accompagnement sont ressortis. Évidemment, il reste toujours des points d'amélioration et c'est ce qui nous guide à chaque instant pour construire l'APSI de demain.

Cette année a été marquée entre autres par un aspect un peu compliqué au niveau financier auquel l'Association a dû faire face. Il s'agit du versement de la prime SEGUR. Si nous nous réjouissons d'avoir enfin obtenu le déploiement du Ségur pour tous, à ce jour il n'y a encore aucun financement du département. Cependant nous tenions à ce que tous les salariés puissent en bénéficier. Voilà pourquoi l'Association a décidé de pallier ce manque en réalisant le versement en avançant les fonds. Il est également important de préciser que l'ARS a décidé elle aussi de prendre en charge une partie de ce financement en 2025.

L'année 2024 a également été marquée par des faits majeurs :

// Au niveau de la Direction Générale, nous notons la création d'un nouveau poste de contrôleur de gestion sociale et d'un nouveau poste de Responsable des Systèmes d'Information qui a œuvré entre autres sur la projection de l'APSI dans l'utilisation des nouveaux outils, l'amélioration de notre fonctionnement technique, le déploiement des adresses mails, le déploiement du dossier de l'utilisateur, avec un gros travail d'appropriation et de saisie de la part des secrétaires. Nous les en félicitons.

// Nous avons également obtenu en 2024 l'extension de la capacité du SESSAD : vingt places supplémentaires pour les 6-12 ans. Cette extension a débuté en septembre avec douze enfants pris en charge. L'accueil continue afin de pouvoir d'ici fin septembre 2025 atteindre une file active complète.

// Les évaluations externes ont également eu lieu, débutées fin 2024. Ce fut un très gros travail de la part de madame GUENEZAN, Directrice du Développement et de l'Offre de Services. Vingt-et-une évaluations ont été réalisées et les résultats sont vraiment très satisfaisants. Les équipes ont fait preuve d'une grande mobilisation et d'un grand partage entre professionnels. Je salue leur implication et les félicite pour cette belle réussite collective. Ces évaluations nous ont apportés un plus grand crédit encore aux yeux de nos financeurs.

// Le Projet Associatif a été finalisé et va tracer dorénavant la voie politique de l'Association sur les années à venir.

// Grande nouvelle également pour l'Association : la signature du CPOM. Un gros travail a été fourni pendant ces deux dernières années par tous les services de la Direction Générale et par les Directeurs des établissements. Et ce travail a fini par porter ses fruits.

Mot du Président

// Concernant les établissements, nous sommes très contents d'avoir enfin pu lancer les travaux de restructuration du FAM Tamaris car ce fut un projet très compliqué à mettre en place. En effet, plusieurs conditions étaient liées entre elles : la signature du CPOM et le coût des travaux à hauteur d'1,8 million d'euros. La situation financière de l'APSI s'étant considérablement améliorée et la signature du CPOM ayant enfin abouti, l'association a eu la capacité d'autofinancer une partie des travaux à hauteur de 600 000 euros. Les travaux débiteront le 1^{er} septembre pour une durée de seize mois.

// Nous avons également pu regrouper les deux SESSAD dans un seul lieu à Créteil, à la suite de la dénonciation du bail du SESSAD de Vitry par le propriétaire. Là encore, le projet ne fut pas simple, avec de nombreux obstacles, tels que des problèmes avec le bail et le promoteur. Mais grâce à notre intervention auprès des services de la mairie de Créteil, les locaux ont pu nous être alloués. Les équipes s'y sont installées en début d'année et après un temps d'adaptation, celles-ci ont pu prendre pleinement possession des lieux et s'adapter à un nouveau mode de fonctionnement.

// Ensuite, nous avons pris la décision de réimplanter les deux services du PIHA : SAVS et Maisons Relais au sein du Relais 94 avec la nomination d'une nouvelle directrice : madame ELEBE.

// Nous avons également eu le départ en retraite du directeur du pôle CMPP/ CMP/BAPU, monsieur RIVIERE, en fin d'année 2024 et nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau directeur, monsieur SAAD, qui a pris ses fonctions à bras le corps en rencontrant chaque équipe individuellement, sur les lieux d'implantation. Celui-ci a également souhaité mettre en place une collaboration resserrée avec la médecin Cheffe de Pôle, poste occupé par le docteur BOU SALAH, qui a rejoint l'APSI en 2024 et qui a déjà effectué un travail remarquable auprès des équipes.

// Enfin pour les perspectives 2025, nous avons eu une très bonne nouvelle avec la création d'un SAMSAH de quarante-cinq places. Ce projet fait suite à un appel à projet au niveau du département. Un gros travail a été fait par madame GUENEZAN et madame MELLOUKI, Directrice du Pôle FAM ainsi que monsieur CATHOU, afin de pouvoir être retenu, sachant que ce projet intéressait un très grand nombre d'associations de taille importante. Cette réussite prouve que l'APSI est en pleine santé et qu'elle est reconnue par ses financeurs que ce soit le département ou l'ARS.

Pour conclure, l'année 2024 fut une année clé, le fruit du travail des années antérieures. L'APSI est dans une bonne dynamique et en position pour pouvoir, maintenant, avec les forces en présence, se projeter à un très haut niveau d'exigence en termes de fonctionnement et d'offres de service. En effet, c'est cela qui nous anime. L'APSI est prête à faire face et aller de l'avant.

Faits marquants

2024 : une année structurante pour l'APSI

Un nouveau cap pour l'APSI : le projet associatif 2025-2029

Le projet associatif 2025-2029 constitue la feuille de route stratégique de l'APSI pour les cinq prochaines années. Élaboré dans une démarche participative, il a mobilisé l'ensemble des parties prenantes : personnes concernées, salariés, administrateurs...

Tous ont pu prendre part à cette réflexion collective à travers des réunions, des groupes de travail et des enquêtes dédiées. Ce projet traduit l'ambition de l'association : affirmer son rôle d'acteur responsable, engagé et solidaire, autour de trois grandes priorités :

- Favoriser l'inclusion, la citoyenneté et la participation des personnes accompagnées,
- Renforcer le bien-être et la qualité de vie au travail des professionnels,
- S'engager activement en faveur de la transition écologique.

Adopté par le Conseil d'administration, ce projet a été présenté aux salariés et aux personnes concernées lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2024.



Entrée officielle de l'APSI dans le cadre du CPOM avec l'ARS

L'année 2024 a été marquée par une étape structurante pour l'APSI : **la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec la délégation départementale du Val-de-Marne (94) de l'Agence Régionale de Santé (ARS).**

Fruit d'un véritable travail de co-construction entre les équipes de l'ARS, la Direction générale de l'APSI et les responsables des établissements et services, ce contrat formalise les orientations stratégiques de l'association pour les cinq prochaines années.

Il définit à la fois les objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'APSI, ainsi que les moyens financiers alloués pour leur mise en œuvre. Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'APSI est donc officiellement engagée dans ce nouveau cadre de pilotage partenarial.

Les SESSAD de l'APSI se développent : plus de places pour mieux accompagner

Dans le cadre du plan régional « **Inclus'If** » porté par l'ARS Île-de-France, l'APSI a répondu favorablement à l'appel visant à renforcer l'offre d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap.

Grâce à cette dynamique, **l'APSI a obtenu une extension de 20 places au sein des SESSAD, nous permettant ainsi d'élargir l'accompagnement auprès des jeunes de 6 à 20 ans**, dans une logique d'inclusion scolaire, sociale et professionnelle renforcée.

Cette évolution concrétise notre engagement à répondre au plus près des besoins du territoire et à soutenir activement les parcours de vie des jeunes accompagnés.



Groupe de travail autour du projet associatif 2025-2029

inclus'IF 2030

UN PLAN FRANCILIEN MASSIF POUR L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

21% des personnes en situation de handicap résident en Île-de-France, pour **16%** des places

Un enfant francilien a **deux fois moins** de chance de trouver une place qu'un enfant d'une autre région de France.

Faits marquants

Pôles d'activités adultes

ESAT

Établissement et service d'aide par le travail

Mise en place d'une nouvelle activité « Accueil » au sein de l'ESAT

En 2024, l'ESAT a développé une nouvelle activité dédiée à l'accueil, mobilisant une équipe de six travailleurs issus de différents ateliers.

Organisés en roulement, ils assurent plusieurs missions essentielles :

- Accueil physique et téléphonique des visiteurs et partenaires,
- Gestion du service Pick-Up,
- Tâches de secrétariat courant.

Cette nouvelle activité permet de valoriser des compétences transversales, tout en offrant une diversité d'expériences aux travailleurs investis dans ce poste.



Une fête de fin d'année festive et conviviale

Le 17 décembre 2024, tous les travailleurs de l'ESAT ont été invités à partager un moment chaleureux à l'occasion de la fête de fin d'année. Ce temps fort a permis de rassembler l'ensemble des équipes autour d'un repas festif, accompagné de musique, dans une ambiance conviviale et joyeuse.



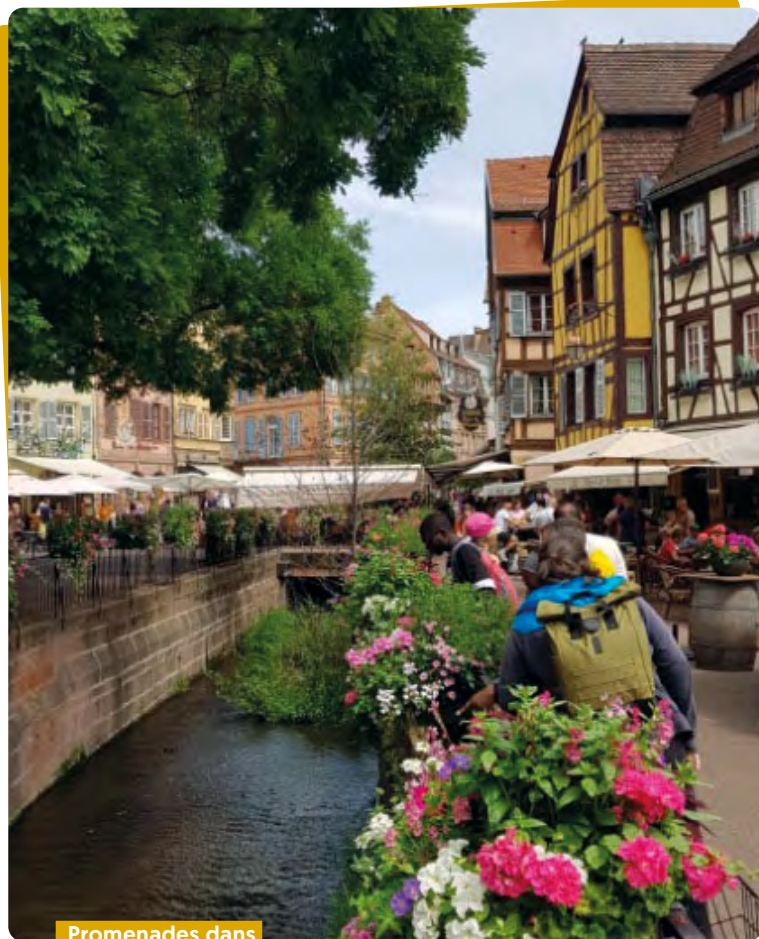
PIHA

Pôle Insertion Handicap Adulte

Séjour dans les Vosges pour les personnes accompagnées par le PIHA

Pour s'évader du quotidien et profiter d'un changement de cadre, l'équipe du PIHA, des personnes accompagnées par le SAVS ainsi que des résidents de maison-relais ont pris la direction des Vosges.

Ce séjour a été l'occasion de découvrir la région à travers un programme riche et varié : balades en barque, promenades dans les rues de Colmar, dégustation dans des restaurants typiques, détente au lac de Gérardmer et atelier d'affinage de fromage. Un moment de partage et de respiration apprécié de tous, placé sous le signe de la convivialité et de la découverte.



Promenades dans les rues de Colmar

Les résidents des Maisons-Relais ont visité Honfleur

Six participants (Maisons Relais et SAVS) et deux accompagnatrices ont profité d'une journée détente à Honfleur en août 2024. Au programme, découverte de la ville, baignade et restauration sur la plage.



Moment de détente sur la plage d'Honfleur

Faits marquants

Pôles d'activités adultes

FAM

Foyer d'Accueil Médicalisé

Atelier Journal : une fenêtre sur le monde

En 2024, l'atelier journal a rassemblé chaque semaine résidents et professionnels autour de l'actualité, de sujets choisis, de l'écriture et de la création. Trois numéros de la gazette ont été réalisés, intégrant des reportages sur les activités du foyer. L'atelier favorise l'expression, la prise de décision, le lien au monde extérieur et les coopérations internes (art-thérapie, pâtisserie, etc.).

Le 8 avril 2024, les participants de l'atelier journal ont visité la Maison de la Radio. Encadrés par une animatrice de Radio France, ils ont participé à des activités interactives valorisantes, telles que l'improvisation radiophonique. Une expérience enrichissante dans la continuité de l'atelier.

Art-thérapie : créer et s'exprimer

Deux matinées par semaine, les résidents explorent leur créativité à travers des supports variés. Leurs œuvres sont exposées dans le foyer. En 2024, une exposition à Villejuif a mis en lumière leurs réalisations, renforçant la reconnaissance de leur talent.



Les participants de l'atelier journal à la Maison de la Radio



Groupe de paroles : s'exprimer ensemble

Organisé deux fois par mois, ce groupe est un espace d'échange libre sur la vie au foyer. Il offre un espace d'expression pour les résidents sur des sujets qui les touchent ou les intéressent. Ils peuvent discuter des actualités, des départs et arrivées des professionnels et des résidents, de la vie au foyer, des travaux réalisés au cours de l'année, etc. Ce temps leur permet de se confier, de partager leurs questionnements, leurs réflexions, leurs inquiétudes, leur joie et leur bien-être.

En 2024, le groupe a été animé conjointement par la psychologue et la psychomotricienne afin de prendre en considération la dimension corporelle dans l'expression des émotions. La séance a régulièrement débuté par un réveil sensoriel (percussions sur le corps).

Cuisine et restauration : vers plus d'autonomie

En 2024, l'organisation des repas a changé. À partir d'un souhait formulé par les résidents, les diners livrés par notre prestataire sont désormais pris sur chaque unité de vie. Celles-ci offrent un cadre plus chaleureux que la grande salle de restauration commune où sont pris les déjeuners. Cela favorise également la participation des résidents aux tâches collectives. La cuisine du foyer est utilisée pour des ateliers pratiques et la confection de repas.

L'atelier pâtisserie, organisé le week-end, permet de réaliser et partager des gâteaux, notamment pour les anniversaires.



Activités sportives : bouger ensemble

La pratique sportive est favorisée au sein du FAM de multiples façons, en ayant recours notamment aux partenariats locaux, tels que le Service d'Activités Physiques et Sportives (SAPS) de l'Hôpital Paul Guiraud, l'association Futsal et la piscine de Villejuif. Les partenariats (SAPS, Futsal, piscine, Corbett pour la boxe) ont permis un accès varié au sport. Ces activités améliorent la concentration, l'estime de soi et la cohésion sociale. Le projet vélo, amorcé fin 2024, sera évalué en 2025.

Un travail avec la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) du Val-de-Marne est également engagé pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs locaux. L'objectif est de créer des liens et partenariats avec ces clubs pour que les résidents bénéficient d'une offre à travers un calendrier d'échanges, de rencontres, de formations, et des temps de sensibilisation sur la question de l'accueil des personnes en situation de handicap.



Musicothérapie : une autre voix

Sur une journée hebdomadaire, les résidents peuvent s'exprimer par la musique lors de séances individuelles ou en groupe. Un espace d'expression alternatif pour ceux qui ont du mal à verbaliser.



La formation incendie organisée au FAM Iris

Une session de sensibilisation à la sécurité incendie a été organisée au sein du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Iris. Destinée aux résidents, cette action visait à renforcer leurs connaissances en matière de sécurité incendie. Encadrés par des professionnels, les participants ont pu s'exercer à l'utilisation d'extincteurs et de couvertures anti-feu sur des flammes réelles (avec un générateur de flammes).

Au-delà de la pratique, l'accent a été mis sur les bons réflexes à adopter en cas de départ de feu. L'objectif était également de les sensibiliser aux comportements appropriés à adopter en cas d'incendie. Les résidents ont beaucoup apprécié ce temps de sensibilisation !

Faits marquants

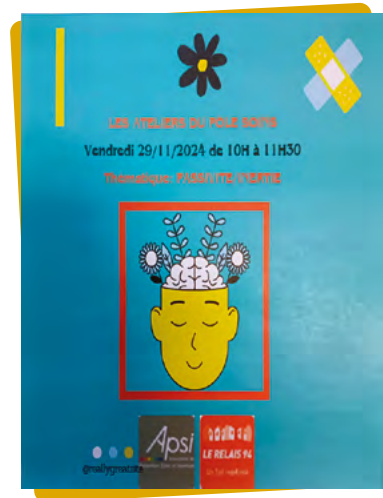
Pôles enfants, adolescents et jeunes majeurs

Le Relais 94

Les ateliers du Pôle Soins

Le premier atelier du Pôle Soins, composé du médecin psychiatre (Docteur BENZI) et des deux psychologues de l'établissement, s'est tenu en 2024. Initié conjointement par la direction de l'établissement et le Pôle Soins, cet espace a été pensé pour aborder des thématiques comme « l'inertie » ou « la revendication des droits ».

Ces ateliers visent à offrir un temps de partage mêlant apports théoriques et retours d'expériences pratiques, dans un format vivant et interactif. Ils s'adressent à l'ensemble des professionnels : équipes éducatives, cadres et personnel administratif y sont conviés.



Soirée des nouveaux diplômés

Félicitations aux jeunes accompagnés par le DITEP « Le Cèdre Bleu », qui ont obtenu leur Diplôme National du Brevet, ainsi qu'aux 27 étudiants suivis par l'équipe de Construit-Toit (Relais 94) pour l'obtention de leur Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Ces réussites marquent bien plus qu'une étape scolaire : elles sont le reflet d'un engagement personnel, d'un travail assidu et d'une grande force face aux obstacles. Elles témoignent de la détermination, du courage et du potentiel de chacun.

Un grand bravo également aux équipes éducatives et professionnelles, qui ont su accompagner ces jeunes avec écoute, exigence et bienveillance, en valorisant leurs compétences et en soutenant leurs efforts au quotidien.

Pour célébrer ces parcours, une soirée des diplômés a été organisée le 14 août par le Relais 94, un moment festif et symbolique pour saluer le chemin parcouru.

L'expérience CONSTRUIT-TOIT diffusée sur France 3 Île-de-France

Le service CONSTRUIT-TOIT a été mis à l'honneur dans un reportage diffusé au journal télévisé de France 3 Île-de-France le 2 mai 2024. Ce sujet, enrichi par les témoignages de jeunes accompagnés, de membres de l'équipe et de la direction, a permis de valoriser le travail mené au quotidien au sein du service.



Les nouveaux diplômés pendant la soirée du 14 août



Un nouveau plan vélo pour promouvoir la pratique auprès des jeunes

En selle avec VEL'ASE !

En décembre 2023, le département du Val-de-Marne a adopté un nouveau plan en faveur du développement du vélo.

Dans ce cadre, l'action **VEL'ASE** vise à promouvoir la pratique du vélo auprès des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), que ce soit pour les déplacements du quotidien ou pour les loisirs de proximité.

Le Relais 94, à travers ses services **GÈRE-TOIT** et **CONSTRUIT-TOIT**, a été sollicité en tant qu'association pilote pour expérimenter ce projet. Nous avons ainsi participé à plusieurs comités de pilotage aux côtés du service prévention du département, et contribué aux réflexions autour de la mise en œuvre de l'initiative.

Trois réunions d'information et d'animation ont été organisées dans nos locaux, réunissant les jeunes sélectionnés selon les critères établis. En fin d'année, en partenariat avec l'association **La Recycllette**, **cinq jeunes** ont pu bénéficier de **vélos d'occasion**, accompagnés d'un **kit de sécurité complet**, pris en charge par le département du Val-de-Marne.

CMPP

Centres Médico-Psycho-Pédagogiques

Une nouvelle dynamique pour le projet institutionnel CMPP/BAPU

La réécriture du projet institutionnel des CMPP et BAPU de l'APSI a été lancée en janvier 2024, sous l'impulsion d'un comité de pilotage réunissant un panel représentatif des professionnels des centres. Entre janvier et avril, plusieurs temps de réflexion et de concertation ont été organisés. Ils ont permis de dresser un bilan approfondi du projet 2018-2022, et de poser les bases de son évolution pour aboutir à une nouvelle version, finalisée à l'horizon septembre 2024. Ce projet institutionnel, commun aux **14 CMPP** et **3 BAPU** de l'APSI, a ensuite été décliné par chaque structure en **projets de centre**, afin de valoriser les spécificités locales et les réalités de terrain.

Au-delà d'une réponse apportée à une obligation légale, la réécriture du projet institutionnel des CMPP/BAPU de l'APSI vise à penser les modalités d'inscription de nos centres dans l'évolution des politiques publiques et dans les axes stratégiques de l'APSI.

Une évaluation réussie pour le CMPP de Pantin

Le mois de septembre 2024 a été marqué l'évaluation externe du CMPP de Pantin. Premier centre de l'APSI à être évalué selon la nouvelle procédure de la Haute autorité de santé (HAS), les professionnels du CMPP ont su démontrer la qualité du travail fourni auprès des patients qu'ils prennent en charge.



HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Faits marquants

Pôles enfants, adolescents et jeunes majeurs

DITEP-SESSAD



Les nouveaux locaux
du « Cèdre bleu »
à Créteil

Du mouvement pour les 2 SESSAD

Les SESSAD de Créteil et de Vitry ont déménagé pour rejoindre de nouveaux locaux situés à Créteil. Le non-renouvellement du bail du SESSAD du Plateau à Vitry a conduit à la décision de regrouper les deux SESSAD en une seule entité, désormais appelée le SESSAD Le Cèdre Bleu.

Ce service est installé au 5 rue Fernand Pouillon, à Créteil, au rez-de-chaussée d'un immeuble de bureaux. Les locaux, spacieux, permettent d'accueillir les deux équipes ainsi que plusieurs salles d'activité et une cuisine. Le site bénéficie d'un bon accès aux transports en commun, ce qui le rend facilement accessible. Cette réorganisation importante, intégrant le changement de locaux, l'accueil de nouveaux publics et l'évolution du fonctionnement, a généré des inquiétudes au sein des équipes.

Le déménagement effectif a eu lieu en décembre 2024, après plusieurs retards administratifs. Malgré une période transitoire complexe et des conditions de travail parfois difficiles, les professionnels ont su maintenir la qualité de l'accompagnement auprès des jeunes et de leurs familles.

Formation de rentrée : deux jours pour transformer l'offre et penser demain

Les 29 et 30 août 2024, tous les professionnels du DITEP se sont réunis pour deux journées de formation animées par Champs Social, autour de la thématique de « la Transformation de l'offre ».

Cette session a offert un espace de réflexion partagée sur l'évolution du dispositif et les enjeux de la rentrée, favorisant une dynamique collective et un alignement autour des nouvelles orientations.



Journée de cohésion : un temps fort pour souder les équipes

En juillet 2024, une journée de cohésion a rassemblé l'ensemble des professionnels du DITEP. Ce temps fort a permis de faire le bilan de l'année écoulée, d'échanger sur les pratiques et de se projeter collectivement vers la rentrée. La journée s'est clôturée par des activités ludiques (bowling et karting), favorisant la convivialité et renforçant la cohésion d'équipe dans un cadre informel.



Temps d'échange collectif



Activité bowling

Création artistique et valorisation des jeunes

Deux chansons accompagnées de clips vidéo ont été réalisées par les jeunes du DITEP, en partenariat avec le collège Marx Dormoy de Chennevières. Ces créations artistiques ont été mises à l'honneur lors d'une soirée conviviale organisée au sein du collège. L'événement, préparé par les jeunes avec l'appui des professionnels, a été l'occasion de partager ces réalisations avec les familles et de valoriser leur engagement.



Les participants à la réalisation
des chansons et clips vidéo



Soirée organisée au collège
avec les familles

Entretien

Regards croisés de résidents et d'une professionnelle

Un futur à soi : parcours d'autonomie au FAM

Venciane et Jessy sont deux résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Iris situé à Villejuif. Très impliqués dans la vie du foyer, ils nous parlent de leur quotidien, de leurs envies et de leurs projets d'avenir.

Pour commencer, pouvez-vous présenter ?

Venciane Bonjour, je m'appelle Venciane Laurette, j'ai 39 ans. Je suis au FAM depuis cinq ans. Avant, j'étais hospitalisée à l'hôpital Paul Guiraud pendant plusieurs années. J'adore la musique, je prends des cours de chant et j'écris aussi mes propres chansons. J'ai même commencé à enregistrer avec le musicothérapeute. Mon rêve, c'est de sortir un disque de lyrique et de chansons françaises.

Jessy Moi c'est Jessy, j'ai aussi 36 ans. C'est vrai que le foyer est bien. J'y vis depuis 2016, pratiquement depuis son ouverture.

Comment vous vivez votre quotidien au FAM ?

Venciane Il y a beaucoup d'activités, ça nous occupe bien. Je participe à de nombreuses activités comme l'art-thérapie, la musicothérapie, le journal, les activités sportives... et je fais également du bénévolat aux Restos du Cœur. Avec deux autres résidents on y va seul, une fois par semaine pour aider à la préparation et distribution des repas. Mais j'ai envie d'évoluer, de passer à autre chose.

Jessy Il y a des éducateurs très à l'écoute, même si, comme partout, on ne s'entend pas forcément avec tout le monde. Je suis très actif au sein du foyer : je participe à la zoothérapie, au journal, au sport et, comme Venciane, aux Restos du Cœur. On est encadré, on n'a pas à se soucier de tout. Mais en même temps, c'est pas toujours facile. Il y a des règles, on ne peut pas travailler, et on manque d'intimité. C'est pour ça qu'on a envie d'avancer.

Parlons de vos projets. Quels sont vos objectifs pour l'avenir ?

Venciane Moi, je voudrais sortir du foyer pour pouvoir suivre une formation d'AES (Accompagnant Éducatif et Social). J'avais déjà préparé le concours il y a quelques années, mais j'ai dû abandonner à cause d'un souci de santé. Maintenant, je me sens prête. En attendant, j'aimerais faire du bénévolat en maison de retraite ou à l'hôpital pour me préparer. J'essaie de trouver



un équilibre, car je faisais trop de choses avant et je me suis épuisée. Maintenant, je fais plus attention à ma santé.

Jessy Et moi, je veux vivre avec Venciane dans un appartement. On est fiancé et on veut se marier. Mon rêve, c'est de devenir père au foyer. Je me vois m'occuper de la maison et de notre futur enfant pendant que Venciane travaille. J'ai essayé de travailler, mais ça m'épuise trop. Je préfère me consacrer à ma famille.

Avez-vous déjà entamé des démarches pour un logement autonome ?

Venciane Oui, avec l'aide de l'assistante sociale, j'ai fait une demande de logement social et une demande pour une résidence d'accueil. On a aussi parlé du dispositif DALO. L'idée, c'est d'avoir un accompagnement avec le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) ou un SAMSAH pour continuer à être soutenus tout en vivant à l'extérieur.

Jessy Moi aussi j'ai fait une demande, avec ma tutrice. On a visité quelques résidences, mais certaines étaient trop loin des transports ou mal situées. On voudrait rester près de Villejuif, dans un endroit bien desservi avec commerces, métro, bus... parce qu'on n'a pas de voiture.

Et toutes les responsabilités liées à un appartement, ça ne vous fait pas un peu peur ?

Jessy Honnêtement, non. Je me suis déjà entraîné à cuisiner avec une éducatrice. Je fais des repas complets avec un budget de 20 €, entrée, plat, dessert. Je m'en sors bien. Je prépare même des repas pour Venciane. Le ménage, les courses, ça ne me dérange pas. Ce qui est plus compliqué, ce sont les papiers et la gestion financière, mais ce sera notre tuteur qui s'en chargera.

« On est prêt à apprendre, à évoluer. On sait que ça ne sera pas facile tous les jours, mais on veut avoir une vie comme tout le monde. »

Venciane Pareil pour moi. Je fais attention à ne pas trop me fatiguer, mais j'ai envie de faire les choses par étapes. On est prêt à apprendre, à évoluer. On sait que ça ne sera pas facile tous les jours, mais on veut avoir une vie comme tout le monde.

Jessy Oui, on veut construire une vie à deux, avoir un enfant, et montrer qu'on est capables d'avoir une vie autonome avec un peu d'aide. On y croit.



Mélissa Moscardi est cheffe de service au Foyer d'Accueil Médicalisé Iris depuis 2 ans. Elle nous explique l'accompagnement mis en place auprès de Jessy et Venciane

Des résidents qui expriment un désir d'autonomie, de vie plus indépendante, c'est fréquent ?

Historiquement, les FAM étaient plutôt considérés comme des structures de long séjour, parfois jusqu'au vieillissement. Mais depuis quelques années, on voit émerger de plus en plus de résidents qui évoluent et qui expriment une volonté de vivre dans des environnements plus ouverts, plus inclusifs.

Depuis quand date le projet de Jessy et Venciane ?

Je suis arrivée au FAM il y a deux ans et à mon arrivée, je crois que ce projet n'était pas encore formulé. Il s'est construit progressivement. Jessy a énormément mûri. Il a travaillé sur sa gestion des émotions, notamment la colère. On l'a vu gagner en stabilité. Et puis il s'est mis en couple avec Venciane, ce qui a renforcé leur désir d'un avenir commun.

Comment travaillez-vous ce désir d'autonomie, de vie plus indépendante avec eux ?

On a mis en place des ateliers concrets, notamment la cuisine. L'objectif n'est pas de faire des plats gastronomiques, mais d'apprendre à cuisiner des repas simples, équilibrés, en respectant un petit budget. On aborde aussi la gestion du linge, le ménage, l'hygiène.

Ce sont des bases essentielles pour la vie en autonomie. Ils sont aussi préparés pour les aspects administratifs, de gestion de budget. Ils savent qu'ils auront un tuteur qui gèrera les aspects financiers. Mais on leur apprend à comprendre ce qui sera à leur charge : loyer, alimentation, électricité... Ici, ils paient un forfait qui comprend tout, mais dehors, c'est différent. Donc on les accompagne aussi sur cet apprentissage.

Leur projet se construit progressivement. Ils font déjà beaucoup en autonomie. Par exemple, ils vont seuls aux Restos du Cœur. Récemment, Venciane est allée déposer son dossier de logement social toute seule. Nous, notre rôle, c'est de soutenir cette dynamique sans les sur-accompagner, pour qu'ils continuent de développer leur autonomie.

Ils ont aussi parlé de leur projet d'enfant. Comment les accompagnez-vous ?

C'est un sujet très délicat. On les a orientés vers une consultation spécialisée à Sainte-Anne : une unité qui accompagne les personnes suivies pour troubles psychiques ayant un désir d'enfant. Ils y ont été reçus pour en parler avec des professionnels de la parentalité. C'est important qu'ils soient informés, car ici, nous ne pouvons pas accueillir des résidents avec enfants. Ils le savent. Ce projet, ils le construiront uniquement une fois installés à l'extérieur.

Ce sont des cas exceptionnels ou avez-vous d'autres résidents qui envisagent ce type de parcours ?

On a d'autres résidents qui expriment ce souhait, mais ils ne sont pas tous au même niveau de conscience ou de préparation. Certains ne sont pas stabilisés, ou dans le déni de leur pathologie. C'est plus complexe. Nous restons attentifs tout de même à leurs aspirations. Leur désir d'autonomie est toujours pris en compte et inscrit dans leur projet personnalisé, même s'il ne peut pas toujours se concrétiser à court terme.

Ce qui fait vraiment la différence, c'est quand la personne elle-même est lucide sur ses besoins.

C'est le cas de Jessy et Venciane. Ils savent qu'ils auront besoin d'un SAVS ou d'un suivi social et médical.

Par exemple, ils savent qu'un passage infirmier pour la distribution de leurs traitements sera indispensable.

Ils anticipent. Cette anticipation témoigne d'une maturité et d'une cohérence dans leur projet, qui le rendent crédible. C'est pourquoi nous les soutenons pleinement dans cette dynamique de transition.

Entretien

L'APSI innove pour ses CMPP : création des postes de « psychologue coordinateur »



”

Marion Leclerc

Psychologue coordinatrice
au CMPP-BAPU de Cachan

Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Je suis psychologue clinicienne depuis dix-huit ans. J'ai, entre autres, exercé pendant douze ans dans une association d'aide aux victimes d'infractions pénales, puis huit ans dans une structure municipale destinée aux familles. Dans cette dernière, j'ai participé à la mise en place de différents dispositifs cliniques, comme la création d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) et d'un pôle d'écoute. J'ai rejoint le CMPP-BAPU de Cachan le 13 juin 2024 en tant que psychologue coordinatrice.

Pourquoi avoir créé la fonction de psychologue coordinateur ?

La création de ces postes s'inscrit dans un contexte national de pénurie de médecins pédopsychiatres.

”

Hicham Saad

Directeur du pôle CMPP/BAPU/CMP

Face aux difficultés de recrutement de médecins directeurs dans les CMPP et BAPU, l'APSI a engagé, dès 2022, une réflexion sur l'évolution de son organisation. Ce travail, mené collectivement avec les professionnels de l'association, a conduit à la création d'une fonction nouvelle : celle de **psychologue coordinateur**.

Exerçant par délégation des médecins directeurs et de la direction du pôle, les psychologues coordinateurs assurent notamment la coordination des équipes pluridisciplinaires, le suivi et la réévaluation des projets de soins individuels, ainsi que l'inscription du centre dans son environnement territorial. La responsabilité médicale reste pleinement assurée par un médecin, qui peut ainsi se consacrer davantage à son activité clinique ou superviser plusieurs structures de l'association.

« Cette innovation organisationnelle s'inscrit dans une volonté forte : maintenir une qualité de prise en charge optimale tout en s'adaptant aux réalités du terrain et aux évolutions du système de santé mentale. »

Face à cette réalité, l'APSI a anticipé en initiant dès 2022 un travail de réflexion collective via les comités techniques. Le poste de psychologue coordinateur est né de ce processus collaboratif, avec une ambition claire : maintenir une cohérence clinique, organisationnelle et territoriale dans nos centres. C'est une fonction en construction, en co-élaboration constante avec les médecins directeurs, le directeur de pôle, les équipes et les autres coordinateurs de l'APSI. Il existe d'ailleurs des variations selon les centres, les équipes et la présence ou non d'un médecin directeur.

En quoi consiste votre rôle au CMPP-BAPU de Cachan ?

Selon l'article de Mélissa Marie et Violaine Pillet¹, le « psychologue coordinateur » est avant tout un psychologue clinicien qui a une fonction complémentaire de coordination qui pourrait se définir comme « *une contenance du groupe professionnel pour guider et sécuriser* ».

À Cachan, je conserve à 80 % une activité de psychologue clinicienne classique (thérapies individuelles, familiales, groupales), et j'assure à 20 % des missions de coordination. Je n'ai pas de lien hiérarchique sur l'équipe, mais un lien fonctionnel. Concrètement :

- J'assure un rôle d'écoute pour l'équipe, pour soutenir, réguler, faire circuler les informations,
- Je suis en lien direct avec les services du siège de l'APSI,

- Je travaille avec les secrétaires sur les flux et la gestion des demandes,
- Je coordonne les premières demandes de soins et gère la liste d'attente,
- J'anime une réunion hebdomadaire avec les psychologues cliniciens sur les nouvelles demandes et les premiers entretiens,
- Je coanime les réunions de synthèse en l'absence du médecin directeur,
- Je participe à la coordination hebdomadaire avec le médecin directeur (suivi clinique, RH, recrutement...),
- Enfin, je contribue au travail de partenariat avec les institutions du territoire en lien avec l'assistante sociale et la psychopédagogue.

C'est un poste exigeant, mais passionnant, qui demande de la souplesse, de l'écoute et un sens collectif fort.

Pouvez-vous présenter un exemple concret d'initiative depuis votre prise de poste ?

Les demandes de prise en charge au CMPP-BAPU de Cachan sont régulières et importantes, ce qui a une incidence directe sur le délai d'attente. Dès mon arrivée, le médecin directeur m'a demandé de réfléchir sur cette problématique. Nous avons mis en place une réunion hebdomadaire spécifique avec les psychologues cliniciens pour examiner chaque nouvelle demande. Ce temps permet de prioriser les situations selon leur niveau d'urgence (traumatismes, jeunes enfants, souffrances aiguës chez les étudiants, etc.) et d'échanger sur les premiers entretiens menés avec ces nouveaux patients. Ce dispositif collectif fluidifie la prise en charge.

Comment envisagez-vous l'évolution de votre poste dans les années à venir ?

Le poste de psychologue coordinateur est encore jeune au sein de l'APSI, et chaque structure contribue à le faire évoluer. Il nécessite une réelle capacité d'adaptation, une posture clinique solide et une volonté de faire équipe. C'est un défi mais aussi une chance de construire un nouveau modèle de coordination dans le champ médico-social.



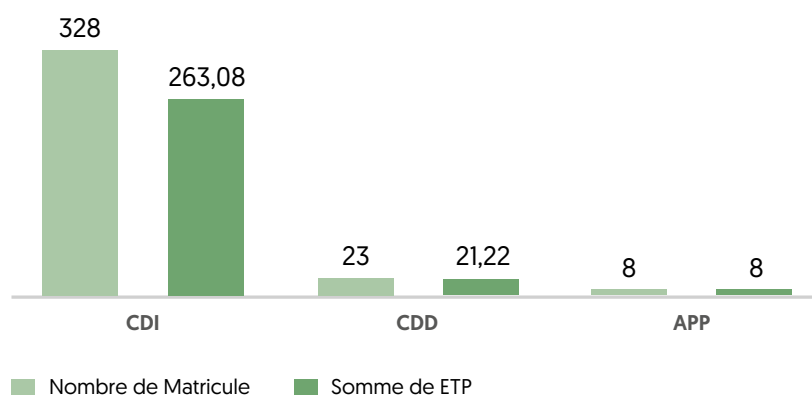
1. Marie, M. et Pillet, V. (2024). *Psychologues coordinatrices : un nouveau métier ? Ou dessine-moi un mouton à cinq pattes*. Empan, 136(4), 63-67. <https://doi.org/10.3917/empa.136.0063>.

1. Les effectifs

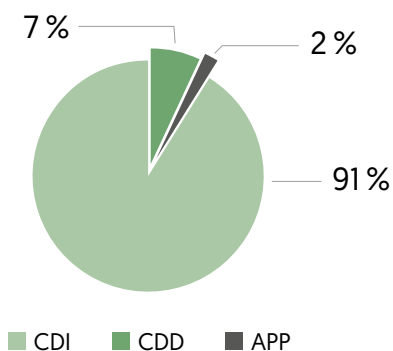
Répartition des effectifs



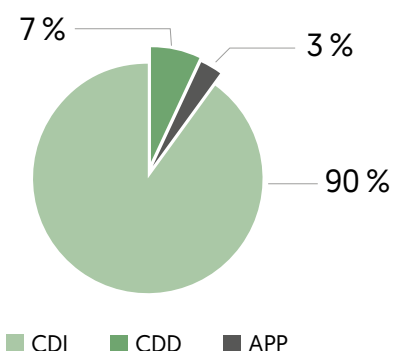
Répartition des salariés par type de contrat en nombre et en ETP au 31/12/2024



Répartition du nombre de salariés par type de contrat au 31/12/2024



Répartition du nombre d'ETP par type de contrat au 31/12/2024



Mouvements du personnel



- Total des entrées CDI en 2024 : **61**.
- Total des sorties CDI en 2024 : **57**.
Les démissions représentent **54 %** des départs.
Les départs en retraite représentent **12 %** des départs.
- Taux de turn-over des CDI : **19 %**.

Répartition des départs CDI par établissement

Établissement	Démission	Départ en retraite	Total général
CMP Boissy-Saint-Léger	1	1	2
CMP Maison-Alfort	2		2
CMPP Boissy-Saint-Léger		1	1
CMPP Bonneuil-sur-Marne	1		1
CMPP Cachan	4		4
CMPP Charenton-le-Pont	1		1
CMPP Choisy-le-Roi	1		1
CMPP Fontenay-sous-Bois	1		1
CMPP Pantin	1		1
CMPP Saint-Maur-des-Fossés	1	1	2
CMPP Thiais		2	2
CMPP Villeneuve-St-Georges		1	1
Direction Générale	2		2
ESAT « La Clepsydre »	4		4
FAM « Iris » Villejuif	2		2
FAM « Tamaris » Villejuif	2		2
GÈRE-TOIT	2		2
ITEP « Le Cèdre bleu »	2	1	3
SAVS	2		2
SESSAD « Escale »	1		1
SESSAD « Le Plateau »	1		1
Total général	31	7	38

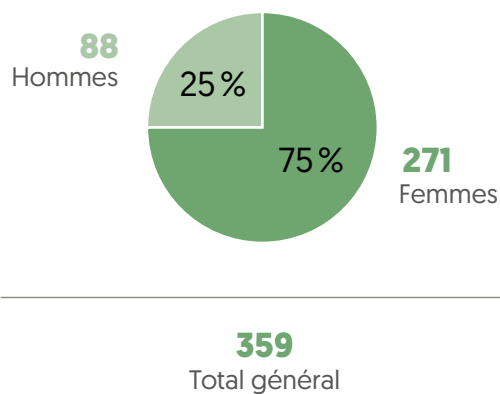
Répartition des départs CDI par pôle

Pôle	Démission	Départ en retraite	Total général
CMPP/BAPU/CMP	13	6	19
DG	2		2
DITEP	4	1	5
ESAT	4		4
FAM	4		4
P.I.H.A.	2		2
RELAIS 94	2		2
Total général	31	7	38

Répartition femmes/hommes



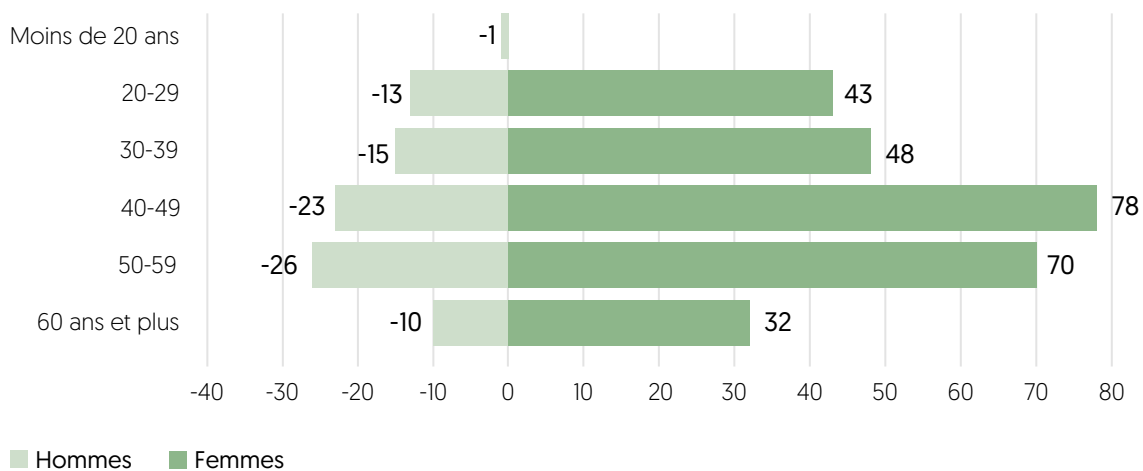
Répartition femmes/hommes au 31/12/2024



Age des effectifs



Pyramide des âges de l'APSI au 31/12/2024



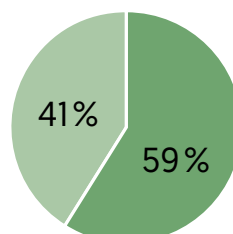
- L'âge moyen des effectifs est de **45 ans**.
- L'âge moyen des femmes est de **44,8 ans**, celui des hommes s'élève à **45,5 ans**.
- L'âge médian¹ est de **45,8 ans**.
- **55 %** des effectifs ont entre **40** et **59** ans.

¹ Age médian : une moitié de l'effectif est en dessous de cet âge et l'autre moitié est au-dessus.

Répartition du temps de travail



Répartition du temps de travail au 31/12/2024



■ Temps partiel ■ Temps plein

- **72 %** des salariés CDI à temps plein sont des femmes soit **139** personnes, **28 %** sont des hommes soit **54** personnes.
- **81 %** des salariés CDI à temps partiel sont des femmes soit **110** personnes, **19 %** sont des hommes soit **25** personnes.



Ancienneté (CDI) au sein de l'APSI



- L'ancienneté en moyenne des CDI est de **8,2 ans**.

Répartition de l'ancienneté des CDI par statut cadres/non-cadres au 31/12/2024

Tranches ancienneté	Cadres	Non-cadres	Total
0-2 ans	45	74	119
3-5 ans	11	40	51
6-8 ans	13	33	46
9-11 ans	14	17	28
12-14 ans	6	11	17
15-17 ans	4	12	16
18-20 ans	7	8	15
21-23 ans	12	7	19
24-26 ans	4	4	8
27-29 ans	1	2	3
30-32 ans		4	4
33-35 ans	1		1
36-38 ans		1	1
Total général	115	213	328

- La tranche d'ancienneté inférieure à 3 ans concerne **36 %** des effectifs CDI.
- **39 %** des cadres CDI ont une ancienneté inférieure à 3 ans contre **35 %** des CDI non-cadres.

Répartition de l'ancienneté des CDI par genre au 31/12/2024

Tranches ancienneté	Femmes	Hommes	Total
0-2 ans	94	25	119
3-5 ans	36	15	51
6-8 ans	35	11	46
9-11 ans	22	6	28
12-14 ans	12	5	17
15-17 ans	10	6	16
18-20 ans	14	1	15
21-23 ans	13	6	19
24-26 ans	4	4	8
27-29 ans	3		3
30-32 ans	4		4
33-35 ans	1		1
36-38 ans	1		1
Total général	249	79	328

- **38 %** des femmes se trouvent dans la tranche d'ancienneté inférieure à 3 ans.
- **32 %** des hommes se trouvent dans la tranche d'ancienneté inférieure à 3 ans.

2. La formation



Le plan de formation pour l'année 2024 a fait l'objet d'une réunion information/consultation le 24 novembre 2023.

Quelques indicateurs quantitatifs généraux

- **Nombre total d'heures de formation dispensées :**
le nombre total d'heures de formation dispensées en 2024 s'élève à **2 621 heures**.
- **Nombre total de jours de formation (équivalents) :**
environ **374 jours** de formation (sur la base de 7 h/jour).
- **Nombre et pourcentage de salariés formés :**
108 salariés ont suivi une formation sur l'année 2024.
- **Budget formation mobilisé (en € ou % ?) :**
100 % du budget de formation alloué par l'OPCO Santé a été mobilisé.
- **Nombre de formations organisées ou suivies :**
26 formations différentes sur des thématiques transverses ou métiers.
- **Nombre de formations individuelles :**
19 salariés ont bénéficié d'une formation individuelle dont **1** formation diplômante (CAFERUIS) pour un total de **823 heures** de formation soit environ **118 jours** de formation.
- **Nombre de salarié ayant bénéficié d'une formation collective :**
95 salariés ont bénéficié d'une formation collective pour un total de **1798 heures** de formation soit environ **256 jours** de formation.

Exemples thèmes formations collectives

- « Engager une démarche QVCT et développer ses pratiques managériales pour prévenir les risques psychosociaux »
- « Initiation au psychodrame Freudien »
- « La relaxation thérapeutique »
- « Prévenir et gérer les conflits »

Exemples thèmes formations individuelles

- « Raconter aux enfants de 3 à 6 ans »
- « Psychopathologie et cultures »
- « Initiation à la musicothérapie »
- « Aspects juridiques de la protection de l'enfance et de la prévention de la maltraitance »

Les résultats de l'année 2024

Rappel des modalités de financement et de la diversité des financeurs



L'APSI intervient dans des champs très différents de l'accompagnement social et médico-social ce qui entraîne une variété de modalités de financement et de financeurs.

Ainsi, au sein du Relais 94, certaines missions sont financées par des conventions par le département du Val-de-Marne, comme :

- le service Hôte Toit, qui accompagne un public de femmes vulnérables, dans le cadre du Dispositif d'Hébergement des Familles Vulnérables (DHFV)
- l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (Construit Toit), cofinancées par les services de la protection judiciaire de la jeunesse du département et des fonds européens.

L'ensemble des autres services de l'association sont financés de manière pérenne.

Ainsi, toujours au sein du Relais 94, le service Gère Toit réalise un accompagnement en semi-autonomie. Il est quant à lui agréé par la Direction de la Protection de l'Enfance et de la jeunesse (DPEJ) du département.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) est quant à elle le principal financeur de l'APSI.

Les établissements suivants sont autorisés et contrôlés par la direction de l'autonomie de l'ARS, ils relèvent du code de l'action sociale et des familles, ils sont également financés de manière pérennes :

- ESAT
 - DITEP : ITEP le Cèdre Bleu et le SESSAD Le Cèdre Bleu (anciennement SESSAD du Plateau et SESSAD l'Escale)
 - CMPP et BAPU
 - Les FAM Iris et Tamaris pour la partie soin
 - La plateforme « Trouble du Neurodéveloppement Ouest 94 » dont nous sommes le porteur administratif et co-pilotée avec La Fondation Vallée - Paul Guiraud et l'UGECAM.
- Les CMP font également partie des établissements et services financés par l'ARS mais sur le volet sanitaire.

La direction de l'autonomie du Département du Val-de-Marne finance quant à elle la section hébergement des deux FAM ainsi que le Service d'Accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Enfin, c'est la Direction Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL État) qui finance les trois Maisons-Relais de Limeil-Brevannes.

Au cours de l'année 2024, la signature du Contrat Pluri-Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) marque le passage à la pluri-annualité du financement des établissements sous autorisation de l'ARS.

Commentaires des résultats 2024



D'une manière générale, à l'issu de l'année 2024, nous constatons un résultat excédentaire global de **71 468 €** pour un total de charge de **25,5 M€**.

À titre de comparaison, l'année 2023 s'est soldée par un excédent de **1,2 M€** pour un total de charges de **24,3M €**.

Sur le périmètre financier, l'augmentation de ce dernier entre 2023 et 2024 s'explique essentiellement par les mesures salariales prises par les pouvoirs publics. Même si elles restent non financées par le département, l'association en assume les coûts ce qui engendre un impact sur le résultat de l'année.

Outre ces mesures, nous avons été retenus dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt et nous avons obtenu l'autorisation d'extension de notre capacité d'accueil des jeunes en SESSAD représentant 20 places supplémentaires. Cela augmente mécaniquement notre superficie financière, il s'agit d'un aspect très positif pour l'association qui peut ainsi se consolider.

Du point de vue des résultats par établissements, certains établissements ou services présentent un déficit.

Tout d'abord, les FAM Iris et Tamaris présentent respectivement un déficit de **326 k€** et **251 k€** qui s'expliquent par l'absence de financement par le département de mesures décidées par les services de l'État. En effet, les départements, d'une manière générale, connaissent des grandes difficultés financières qui entraînent parfois des désengagements du champs de l'action sociale. De plus, nous constatons que les taux d'évolutions des charges, bridés par les moyens disponibles, n'ont pas permis de suivre l'inflation, entraînant un écart entre nos besoins et les produits. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas été en mesure de signer un CPOM avec le département pour 2025.

Le Service d'Accompagnement Social du Relais 94 présente un déficit de **135k €** qui s'explique par une diminution des ressources attribuées par le département pour réaliser cette mission.

Les CMPP et BAPU du Val-de-Marne présentent un déficit de **629 k€** et cela compte tenu de la faible activité réalisée. En effet, les postes vacants et les modalités de valorisation du travail des professionnels ne nous ont pas permis d'atteindre les cibles fixées.

Le CPOM en 2025 et les recrutements importants réalisés depuis août devraient avoir un impact très positif sur l'activité.

Les autres établissements et services présentent un excédent qui vient compenser ces pertes. Ainsi, les SESSAD L'Escale et le Plateau présentent un excédent respectif de **158 k€** et **95,2 k€**. En effet leur financement en dotation globale permet de garantir les produits malgré une activité faible qui sera un des enjeux de l'année 2025.

L'ITEP de Cèdre Bleu présente un excédent de **103 k€** issu d'une gestion maîtrisée des charges dans le cadre du Plan de Retour à l'Equilibre mis en œuvre depuis plusieurs années. Au sein du Relais 94, les services Gère Toit, MHL et Construit Toit présentent un excédent cumulé de **382,3 k€**, ce qui vient compenser le déficit du SAS.

Les CMP de Maisons-Alfort et Boissy, sous convention avec les Hôpitaux de Saint-Maurice et du CHIC sont excédentaires et cela compte tenu de postes vacants extrêmement difficiles à pourvoir.

L'ESAT présente un excédent sur sa section sociale de **83,9 k€** et de **8,2 k€** pour le commercial. Ce dernier résultat ne laisse pas la possibilité de financer les mesures consécutives au plan de transformation des ESAT faisant porter la mutuelle et les transports. Cela sera également un des enjeux 2025.

Enfin, les Maisons-Relais et le SAVS présentent respectivement un excédent de **86 k€** et de **22,9 k€**. Ces deux situations trouvent leur origine dans des postes vacants sur une partie de l'année.

Enfin, le CMPP de Pantin présente un excédent de **192 k€** consécutif à une reprise par l'ARS 93 des déficits antérieurs. Ce qui est très positif au regard des dispositions prises depuis plusieurs années pour maîtriser les coûts de ce centre depuis sa reprise de gestion.

Conclusion

L'association présente maintenant des résultats excédentaires solides qui permettent d'envisager l'avenir sereinement. Les effets du Plan de Retour à l'Equilibre financier se font sentir et montrent la pertinence du diagnostic et des actions engagées. Cette situation positive doit nous permettre de faire face à nos engagements mais aussi d'aller plus loin en portant des projets pour répondre aux besoins de la population et aux enjeux du territoire.

Analyse financière



Le bilan financier démontre que la situation financière de l'APSI est saine. Les grands équilibres financiers sont tous positifs engendrant une trésorerie positive garante de la capacité de l'association à faire face à ses engagements et financer ses projets.

Le Fonds de Roulement d'Investissement (FRI)

Il est positif et en constante amélioration depuis 2021. Il atteint son meilleur niveau sur les cinq dernières années. Cela signifie que la structuration financière permet d'assurer les engagements financiers à long terme.

Le Fonds de Roulement d'Exploitation (FRE)

Il est très largement positif et cela consécutivement aux résultats excédentaires enregistrés sur les dernières années. Les réserves constituées au fil des ans et autorisées par l'autorité de contrôle et de tarification permettent de couvrir les éventuelles difficultés que l'association pourrait rencontrer. La réserve de couverture du BFR est largement supérieur au BFR lui-même ce qui permet d'assurer une trésorerie positive.

Le Fonds de Roulement Net Global (FRNG)

Issu de la fusion du FRI et du FRE, il est ici très positif et représente près de 146 jours de fonctionnement.

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Grâce à un important travail sur le recouvrement des créances et leur suivi, le BFR a connu une nette amélioration et est même devenu négatif, soit un excédent de financement d'exploitation [EFE]. Cette situation devrait encore s'améliorer avec le versement en 12^e de la dotation CPOM. Toutefois le remboursement de l'avance de trésorerie [1,1 M€] concédée en 2019 à partir de 2025 viendra un peu diminuer cet excédent de financement pendant les sept prochaines années.

La trésorerie

La trésorerie est la résultante des grands équilibres évoqués ci-dessus. Leur bon niveau permet mécaniquement de constater une trésorerie très positive de l'ordre de 160 jours de fonctionnement. En nette augmentation depuis cinq ans, elle permet de projeter l'association très sereinement pour les années à venir.

Ainsi, la situation financière de l'association est un gage de sécurisation de l'activité et nous permettra de réaliser des projets sans inquiétude quant à notre possibilité de pouvoir les assumer. Nous pourrions également faire des propositions pour consolider notre FRI qui tout en étant positif reste un peu faible au regard du total des biens stables.



Crédits photos
Tous droits réservés
Céline Rouger et Xavier Abeleira
Conception rédaction
crconceptionredaction.fr
Design graphique
coolgray.fr

1, rue de l'Yser
94370 Sucy-en-Brie
Tél. 01 56 74 21 00
www.apsi.fr

